

Restaurons l'église Saint Georges de Damerey (Saône et Loire)



L'élément majeur de notre patrimoine communal est l'église Saint Georges datant du XII^{ème} siècle. Elle se compose d'une nef à vaisseau unique avec toiture à deux versants, d'un clocher couronné d'une flèche et d'une abside. S'ajoute à cela, sur la façade Sud de la nef, une construction abritant l'escalier donnant accès au clocher.

L'édifice comporte des éléments remarquables parmi lesquels nous pouvons citer la nef qui fut couverte d'un berceau lambrissé à la fin du XVIII^{ème} siècle et une cloche en bronze, datant de 1756.

En 1864, l'alignement du tracé de la route impériale a nécessité le sectionnement de l'extrémité est du cimetière, laissant le chevet de l'église en surplomb sur la voie. L'abside a alors été renforcée par deux contreforts. D'importants travaux d'agrandissement et de restauration du clocher ont eu lieu entre 1868 et 1893.

Récemment l'abside a de nouveau dû être renforcée par un cerclage métallique mais plusieurs désordres structurels extérieurs et intérieurs sont apparus, dont le plus important concerne le bâti abritant l'escalier d'accès au clocher.

Ces désordres présentent un risque d'effondrement, mettant en danger le public, les passants et les tombes environnantes.

L'intérieur de l'église est en outre dans un état de dégradation qui occasionne des chutes de plâtre.

En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, **les travaux de sécurisation suivants ont été décidés :**

- ▶ le bâti abritant l'escalier, qui risque de s'effondrer, va être démonté et remplacé par un équipement amovible permettant l'accès au clocher
- ▶ Les travaux intérieurs porteront sur la restauration des murs et plafonds

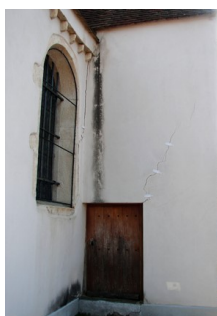
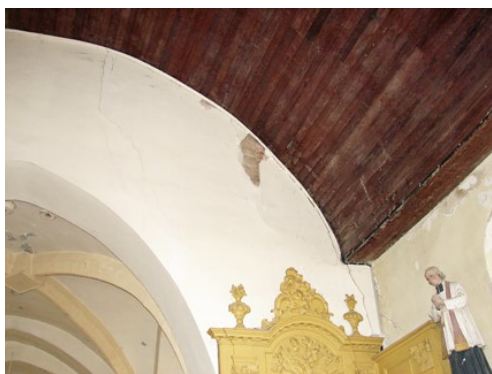
L'opération devrait redonner vie à notre église qui pourra ainsi accueillir le public pour les événements (cultuels et culturels) qui rythment la vie de notre commune.

Cependant, une telle opération, indispensable pour sauver et redonner tout son éclat à ce témoin de la vie de notre village depuis de nombreux siècles a un coût. Malgré les fonds publics sollicités le montant restant à charge est lourd pour le budget communal d'un village de 600 âmes !

Nous avons donc souhaité ouvrir une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de permettre au plus grand nombre (particuliers, entreprises, associations, habitants ou amis du village) de se mobiliser pour sauver notre église !

Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte. Vous pouvez nous soutenir en faisant un chèque ou un don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

Alors mobilisons nous pour redonner tout son éclat à notre église et la transmettre aux générations futures comme l'ont fait nos prédécesseurs !



Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Damerey 1 place de la Mairie 71620 DAMEREY 03.85.47.50.43 mairie-damerey@wanadoo.fr

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de l'église de Damerey (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Damerey

Pour les particuliers, ce don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : église de Damerey) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/42858
Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la délégation régionale Bourgogne, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.